

LE CABINET

LA DÉCLARATION DU MINISTRE
DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Nouvelle-Écosse.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Nous dirait-il sur quoi il se fondaient quand, à l'extérieur de la Chambre, il a accusé les députés en général de calomnie?

M. l'Orateur: Je doute que la question, telle que l'a posée le député de Cape Breton, soit recevable. Qu'on veuille bien m'excuser de m'être trompé de nom il y a un instant. Il est certain que le député ne peut poser des questions comme il le fait à propos de déclarations faites à l'extérieur de la Chambre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais bien, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aussi sans doute, qu'on ramène la Nouvelle-Écosse au Cap-Breton et ensuite à la circonscription de Cape Breton-East Richmond. Je ne dis pas cela pour plaisanter.

Le premier ministre voudrait-il énoncer la position du gouvernement en ce qui concerne le code d'éthique dont l'ancien premier ministre avait déjà saisi la Chambre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La question est très générale. Je n'ai pas de détails...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est assez générale. Si le premier ministre veut faire une déclaration à cet égard, il devra la faire à l'appel des motions.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, nous avons le droit de demander, je pense, étant donné les faits récents, si ce code d'éthique tient encore. C'est un ancien premier ministre qui en a saisi la Chambre et nous voulons savoir si c'est la politique actuelle du gouvernement et si le premier ministre a enquêté sur les faits récents pour voir s'ils relèvent de ce code d'éthique.

M. l'Orateur: Le député tente de poser une question que la présidence n'a pu accepter hier. J'imagine qu'il ne chercherait pas à obtenir indirectement ce qui a été jugé directement inacceptable.

M. MacInnis: Lorsqu'un ministre de la Couronne tient en dehors de la Chambre des propos qui rejaillissent sur tous les députés,

est-ce que cela ne justifie pas la question de privilège? Si le ministre des Transports ou tout autre ministre a assez de cran pour désigner des personnes, la chose pourrait être élucidée.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LA SASKATCHEWAN—LES SOINS MÉDICAUX
AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il reçu de l'Association médicale de la Saskatchewan une communication réclamant des mesures immédiates afin d'assurer des soins médicaux convenables aux Indiens de la Saskatchewan et donnant l'avertissement qu'à défaut de ces mesures, les médecins pourraient être obligés de quitter les régions habitées par une nombreuse population indienne, ce qui priverait complètement certains Indiens de la Saskatchewan de soins médicaux?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'aimerais considérer cette question comme préavis.

M. Southam: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre considère la question comme préavis, prendra-t-il des mesures pour faire face à cette situation urgente dans une province qui a le taux de population indienne le plus élevé du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne crois pas la question supplémentaire recevable.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-
PROVINCIALESLES ACCORDS SUR LA PERCEPTION
DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Cette question s'adresse au ministre des Finances. Vu la réunion qui aura lieu, je crois, lundi avec les ministres des finances et les trésoriers provinciaux, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de proposer de nouveaux accords concernant la perception des impôts et le versement de ceux déjà perçus, ou veut-il simplement prolonger la durée de l'accord existant?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Mon honorable ami sait que les accords relatifs à la perception des impôts n'expirent qu'à